

Livret d'accueil

à l'attention des établissements

PAUSE

Programme national
d'Accueil en Urgence
des Scientifiques en Exil



PAUSE
Programme national
d'Accueil en Urgence
des Scientifiques en Exil



**COLLÈGE
DE FRANCE**
· 1530 ·

Livret d'accueil

à l'attention des établissements

Table des matières

A propos de PAUSE	7
-------------------------	---

1. Je suis un établissement et souhaite accueillir un·e scientifique en exil

Quels sont les établissements concernés ?	14
Comment identifier un scientifique en exil ?	15
Par le biais des réseaux de l'établissement d'accueil	15
Par le biais de l'espace de mise en relation PAUSE entre établissements d'accueil et scientifiques en exil	18
Comment s'assurer de l'éligibilité du scientifique pressenti ?	19
Comment financer l'accueil d'un scientifique en exil ?	20
·En déposant un dossier dans le cadre d'un appel à candidatures	20
·En faisant appel à la procédure d'urgence	20
Quelle est la durée du soutien PAUSE ?	21
Quels sont les montants attribués selon les catégories ?	22
Quelles dépenses peuvent être intégrées à la demande de financement ?	23
Comment déposer un dossier de candidature ?	24
Quelles sont les pièces constitutives du dossier de candidature ?	24
·Le formulaire de candidature	24
·Les pièces justificatives	25
Où déposer sa candidature ?	26
Comment se déroule le processus d'évaluation des candidatures ?	27
Comment sont annoncés les résultats ?	28

2. La candidature portée par votre établissement a été retenue

Quelle est la procédure à suivre ?	32
Conventionnement	32
Modalités de versement de la subvention à l'établissement d'accueil	33
Préparer l'arrivée du scientifique	34

Démarches liées au titre de séjour du scientifique	34
·Le scientifique se trouve hors de France	34
·Le scientifique se trouve sur le territoire français	35
Le logement	35
Accueillir un scientifique	36
Le rôle de l'établissement d'accueil	36
Accueillir en France	37
Accueillir au sein de l'établissement	38
·Organiser une visite de l'établissement d'accueil	38
·Mobiliser les services au sein de l'établissement d'accueil	38
·Organiser un entretien d'accueil	38
·Faciliter l'apprentissage de la langue française	39
Comment le programme PAUSE assure-t-il le suivi de l'accueil des lauréats ? ...	41
·Bilan de l'année écoulée	41
·Bilan financier	41
Accompagner le scientifique dans son insertion professionnelle et préparer sa sortie du programme PAUSE	41
·Le rôle de l'établissement d'accueil	41
·L'action de PAUSE et de ses partenaires	42
Communiquer sur l'accueil d'un scientifique en exil au sein de l'établissement ..	44
·Comment communiquer à propos du scientifique accueilli ?	44
·Comment garantir la sécurité du scientifique accueilli ?	44

À propos de **PAUSE**

PAUSE - Programme national
d'Accueil en Urgence
des Scientifiques en Exil.

Les crises géopolitiques qui se multiplient à travers le monde affectent les libertés académiques de nombreux chercheurs et mettent parfois en péril leurs recherches, leur vie et celle de leurs proches.

Développant et enseignant l'esprit critique, les scientifiques sont en effet particulièrement ciblés par toutes les formes de pouvoirs autoritaires et totalitaires. Lorsque les libertés sont bafouées, ils et elles sont les premiers visés par les purges, persécutés, privés de liberté, voire exécutés. Renouant avec la tradition d'accueil de la France en faveur des intellectuels, le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé, en janvier 2017, un programme ambitieux et innovant d'accueil des scientifiques en situation d'urgence dans des institutions d'enseignement et de recherche françaises.

Programme national porté
par le Collège de France, permettant
aux chercheur-e-s
en danger de poursuivre
leurs travaux.

Porté par le Collège de France, le Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) réunit les pouvoirs publics et les grandes institutions de la communauté universitaire et scientifique mobilisés pour permettre à ces chercheurs en danger de poursuivre leurs travaux en France et de mettre à l'abri leur famille.

Cette mission d'accueil et d'accompagnement est possible grâce au soutien financier dont bénéficie PAUSE de la part des pouvoirs publics, du monde économique et de la société civile, ainsi que de l'Union européenne, à travers le Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI).

Ce livret, qui leur est destiné, a été conçu sur la base de nombreux retours d'expérience, de difficultés rencontrées, des questions posées et de solutions trouvées par les établissements d'accueil. Sans avoir la prétention d'être exhaustif, il vise à réunir au sein d'un document unique les informations, ressources et conseils utiles en vue de la mise en œuvre du/des projet/s d'accueil et d'accompagnement des lauréats PAUSE porté/s par votre établissement : constitution du dossier, procédures et démarches en vue de faciliter l'intégration des lauréats.

Ce livret a vocation à être actualisé et enrichi de manière constante dans sa version numérique consultable et téléchargeable sur le site internet du programme PAUSE grâce à une veille assurée par l'équipe PAUSE, mais nous invitons l'ensemble des membres de la communauté PAUSE - lauréats, établissements d'accueil et partenaires institutionnels ou associatifs - à nous transmettre toutes les informations jugées utiles et susceptible d'enrichir ce document.

Nous espérons que ce livret sera utile aux établissements partenaires du programme et facilitera l'accompagnement des lauréats PAUSE accueillis en leur sein. Nous vous remercions pour votre mobilisation et nous tenons à votre écoute afin, qu'ensemble, nous puissions leur offrir les meilleurs conditions d'accueil.

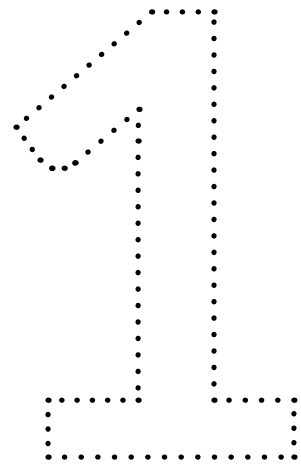
L'équipe PAUSE



MISE À JOUR PERMANENTE

Les informations contenues dans ce livret étant en constante évolution, une mise à jour continue est assurée pour la version numérique de ce livret consultable et téléchargeable sur le site internet du programme PAUSE.

pause.college-de-france.fr

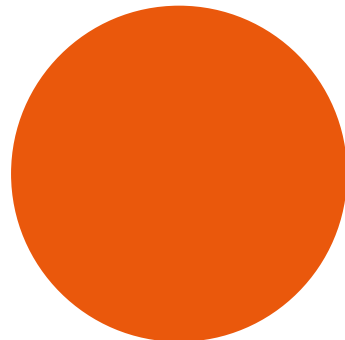


Je suis un établissement et souhaite accueillir un·e scientifique en exil

- Quels sont les établissements concernés ?
- Comment identifier un scientifique en exil ?
- Comment s'assurer de l'éligibilité du scientifique pressenti ?
- Comment financer l'accueil d'un scientifique en exil ?
- Quelle est la durée du soutien PAUSE ?
- Quels sont les montants attribués selon le statut scientifique ?
- Quelles dépenses peuvent être intégrées à la demande de financement ?
- Comment déposer un dossier de candidature ?
- Comment se déroule le processus d'évaluation des candidatures ?

Quels sont les établissements concernés ?

Les établissements et groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics, les organismes de recherche publics sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les établissements sous tutelle du Ministère de la Culture ainsi que les établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général.



Comment identifier un scientifique en exil ?

Par le biais des réseaux de l'établissement d'accueil

Dans la majorité des cas au regard des retours d'expériences, les établissements sont sollicités ou identifient des candidats dans leur propre réseau auprès des Vice-présidences Recherche et Relations internationales, des équipes de recherche qui ont accueilli des scientifiques étrangers ou ont collaboré à des projets de coopération scientifique avec des équipes à l'étranger dans des pays en crise ou à risques aujourd'hui.

Constitution de dispositifs dédiés à l'accueil de scientifiques en exil

Certains établissements ont constitué en leur sein des dispositifs dédiés à l'accueil de scientifiques en exil : comités ad hoc de pré-sélection des scientifiques en exil en vue de présenter une candidature dans le cadre du programme PAUSE, cellules de coordination pour la constitution des dossiers de candidature et d'accompagnement des lauréats accueillis.

→ Dispositif mis en place à l'Université Paris Nanterre

L'université Paris Nanterre a créé une mission pour l'accueil des scientifiques en danger rattachée à la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED). Elle réunit sous la responsabilité de la Vice-présidente de la recherche, deux personnels de la direction administrative et une enseignante-chercheuse chargée de mission. Cette équipe assure la coordination avec l'ensemble des services. Le programme PAUSE et le montage des dossiers sont présentés sur le [site](#) de l'université. La présidence a dédié des supports d'invitation pour permettre le cofinancement avec les UFR. Des fonds tiers sont également mobilisés afin de soutenir l'engagement de l'université.

→ Dispositif mis en place à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

L'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis a créé un comité de pilotage pour suivre le projet d'accueil des scientifiques en exil. Ce comité de pilotage se réunit sous la direction d'une chargée de mission "Université pour la paix" suivant les orientations du Conseil des Relations internationales de l'Université Paris 8. Il est constitué de représentants de la direction des ressources humaines, des services financiers, du service d'accueil des étudiants étrangers, du département Français Langue Étrangère, de la direction de la recherche d'Access Paris Nord et du service des relations internationales dont la cellule ingénierie assure par ailleurs une veille et la diffusion des opportunités de financements européens pour l'accueil des scientifiques en exil.

→ Dispositif mis en place à l'Université de Strasbourg

Suite à la mise en place du programme national PAUSE, l'Université de Strasbourg a créé un fonds d'aide intitulé FACE (Fonds d'aide pour les Chercheurs en exil) pour soutenir le co-financement des unités de recherche exigé par PAUSE. Ce fonds est constitué de 100 000 € par an (crédits de l'initiative d'excellence). Une commission d'évaluation présidée par les vice-présidences Recherche et Culture & sciences en société et composée de 3 représentant-e-s des grands domaines scientifiques de l'université se réunit avant chaque appel lancé par PAUSE, examine chaque candidature très attentivement et décide de son soutien aux dossiers. Aux critères d'urgence et de qualité scientifique requis par PAUSE, l'Unistra a ajouté celui de liens pré existants avec l'établissement (ex : master effectué à l'Unistra, collaborations scientifiques...).

Le Centre de services Euraxess – rattaché à la direction de la recherche – instruit les dossiers, les dépose auprès du programme PAUSE, et apporte son soutien aux laboratoires pour préparer l'arrivée et l'installation des chercheurs lauréats (visa, logement, scolarisation...).

→ Dispositif mis en place par l'EHESS

Dans le cadre du programme PAUSE, la Présidence de l'EHESS a mis en place un dispositif spécifique pour accompagner les chercheurs en exil. En amont du dépôt des candidatures, un comité de sélection issu du Conseil scientifique a été mis en place. Ce comité est l'un des outils de la politique d'accueil définie par l'EHESS. Pilotée par la Présidence, coordonnée par la Direction du développement de la recherche et mise en œuvre au sein des laboratoires d'accueil, cette politique se décline également en termes d'insertion professionnelle et d'accompagnement social des lauréats. Un plan d'action personnalisé est proposé à tous les scientifiques du programme, incluant, entre autres, un accompagnement dans les formalités administratives, une offre de formations en français langue étrangère, une aide au montage de projets, une présentation du fonctionnement de l'enseignement supérieur et des opportunités en matière d'offre d'emplois et de financement, et une aide à valorisation des productions scientifiques.

Enfin, au niveau de la sociabilité scientifique, les enseignants de l'EHESS ont mis en place deux initiatives à la rentrée 2018 :

- Un séminaire de recherche qui vise à promouvoir l'échange et la réflexivité sur la manière dont les sciences sociales et humaines sont pratiquées en divers contextes sociétaux et institutionnels, notamment dans les milieux de la recherche en France et dans les pays d'origine des chercheurs exilés ;

- Des ateliers sur l'épistémologie de l'exil sont également organisés dans le cadre du Campus Condorcet.



Conseil pratiques pour garantir la confidentialité des échanges entre l'établissement et les scientifiques

Pour les échanges avec les scientifiques, il est recommandé d'utiliser des moyens de communication sécurisés, tels que les applications de messageries cryptées de bout en bout (gratuites). Outre le cryptage des messages, des appels vocaux et vidéo ainsi que la non-collecte des données des utilisateurs, elles permettent la suppression des messages après envoi.

Il est en outre conseillé, par mesure de sécurité, de limiter au nécessaire les échanges d'informations sensibles.

Services de messagerie mobile :

- Wire
- Signal

Services de messagerie électronique :

- Protonmail
- Tutanota

Par le biais de l'espace de mise en relation entre établissements d'accueil et scientifiques en exil

Les scientifiques sans contacts au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France peuvent s'inscrire en tant que « scientifique à la recherche d'un établissement » à partir de la plateforme dédiée.



[Accéder à la plateforme d'inscription](#)

Si l'ensemble des critères d'éligibilité sont remplis, l'équipe du programme PAUSE accompagne ces scientifiques dans leur recherche d'un établissement d'accueil. Leurs profils scientifiques sont alors consultables par les établissements sur l'espace de mise en relation dédié.



[Espace de mise en relation](#)

Si l'un de ces profils intéresse votre établissement, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe PAUSE en indiquant le numéro d'identification du scientifique. Des éléments complémentaires vous seront transmis afin de vous permettre de préciser et d'évaluer le cas échéant son profil scientifique.



En cas de confirmation de l'intérêt de votre établissement, le programme PAUSE vous mettra en relation avec le ou la scientifique afin de vous permettre de préparer une éventuelle candidature dans le cadre de l'un des trois appels à candidatures ouverts chaque année.

Par ailleurs, les établissements qui souhaitent se porter volontaires pour accueillir un scientifique en exil peuvent se faire connaître auprès de l'équipe PAUSE afin d'être directement contactés lorsque le profil d'un scientifique correspond aux axes de recherche développés au sein de leurs laboratoires.

En parallèle, l'équipe exécutive PAUSE a développé une démarche proactive qui se traduit par un accompagnement individuel de chaque scientifique pour identifier un potentiel laboratoire d'accueil en fonction de leurs axes de recherche respectifs.

1.

Les scientifiques s'inscrivent en tant que « scientifique à la recherche d'un établissement d'accueil »



2.

Vous pouvez consulter leurs profils sur l'espace de mise en relation dédié



3.

Vous prenez contact avec l'équipe PAUSE si un profil vous intéresse



Comment s'assurer de l'éligibilité du scientifique pressenti ?

Les scientifiques étrangers de toute origine géographique et de toute discipline sont éligibles au programme PAUSE à condition de remplir l'ensemble des critères suivants :

→ Pouvoir justifier de son statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (être au minimum inscrit en doctorat) ;

→ Se trouver en situation d'urgence :

- victime de persécution ou de violence en raison de ses recherches, de la libre expression de ses opinions, de son identité, de ses croyances, de son orientation sexuelle ;

- victime d'un autre type de menace (guerre, zone de conflit,...) ;

→ Quel que soit son lieu de résidence actuel :

- être dans l'obligation de s'exiler de son pays d'origine ;

- avoir quitté son pays d'origine depuis moins de 3 ans ;



Critères d'éligibilité des candidats relevant d'un établissement sous tutelle du Ministère de la Culture :

- Les critères d'urgence et d'exil contraint demeurent inchangés ;

- Quant au critère relatif au profil professionnel, les établissements sont invités à prendre contact avec l'équipe exécutive PAUSE afin de vérifier l'éligibilité du candidat.



En cas de situation particulière, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'équipe pause :

pause@college-de-france.fr

Comment financer l'accueil d'un scientifique en exil ?

1. En déposant un dossier dans le cadre d'un appel à candidatures

Trois appels à candidatures sont ouverts chaque année.



[Consulter le calendrier des appels à candidatures](#)

2. En faisant appel à la procédure d'urgence

Une procédure d'urgence peut être déclenchée en cas d'urgence absolue, impliquant l'évaluation du dossier hors appel à candidatures via une réunion de la formation restreinte du comité de parrainage ou un échange entre ses membres par voie électronique sécurisée ainsi qu'une validation de la décision par le comité de direction par voie électronique également.

Cette procédure d'urgence peut être actionnée en prenant directement contact avec la direction exécutive PAUSE, uniquement dans le cas où le scientifique est soumis à une menace immédiate.

Quelle est la durée du soutien PAUSE ?

Le soutien financier reçu pour accueillir un candidat couvre une période d'une année maximum sur toute la durée du projet d'accueil. Il est conseillé aux établissements de proposer un projet d'accueil scientifique en danger portant sur 12 mois et, à défaut, d'une durée minimum de 6 mois.

Le financement pourra être renouvelé une fois, à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation sur la base de l'avancée des travaux et des résultats scientifiques.



Cas particulier des doctorants :

Les doctorants inscrits en première année au moment de leur première candidature pourront se voir co-financer une troisième année afin d'achever leur thèse de doctorat. Le cas échéant, l'évaluation du dossier se fera sur la base de l'avancée des travaux et des conclusions du comité de suivi de thèse de l'établissement d'accueil.

1.

Ma candidature est retenue



2.

Accueil sur 12 mois et, quoiqu'il en soit supérieur à 6 mois



3.

Soutien financier reçu par l'établissement



4.

Possibilité de renouvellement du soutien financier en fonction de l'avancée des travaux et des résultats scientifiques

Quels sont les montants attribués selon le statut scientifique ?

Le montant du financement attribué par PAUSE varie en fonction du statut et de l'expérience des scientifiques ainsi que de l'existence d'un projet d'accompagnement social par l'établissement d'accueil :

Catégorie 1 doctorant, assistant de recherche jusqu'à 20 000 €

Catégorie 2 post-doctorant, maître de conférences, ingénieur de recherche jusqu'à 40 000 €

Catégorie 3 professeur des universités, directeur de recherche jusqu'à 60 000 €

La subvention allouée par PAUSE est plafonnée à 60% du montant total du budget présenté par l'établissement d'accueil et sera versée à réception du contrat du scientifique avec l'établissement d'accueil et de l'attestation de prise de fonctions.

Un co-financement à hauteur de 80% peut être alloué aux établissements présentant plus d'une candidature par appel et peut être envisageable exceptionnellement, au cas par cas, en fonction de la situation particulière du scientifique et/ou de l'établissement.



Financement à 80%.

Les plafonds pour chaque catégorie peuvent être dépassés dans le cas d'un financement à hauteur de 80%.

Quelles dépenses peuvent être intégrées à la demande de financement ?

→ Dépenses liées à l'accueil :

- Transports internationaux et nationaux pour l'arrivée du scientifique
- Frais d'obtention de visa et titre de séjour
- Aide ponctuelle au logement

→ Dépenses liées à l'insertion sociale et professionnelle :

- Salaire chargé
- Matériels et outils de recherche spécifiques
- Frais de participation à des événements scientifiques
- Frais de missions et de recherche sur le terrain

Comment déposer un dossier de candidature ?

Quelles sont les pièces constitutives du dossier de candidature ?

Le dossier de candidature se compose d'un formulaire à remplir en ligne et de pièces justificatives à téléverser à partir de la plateforme de dépôt des candidatures.



[Accéder à la plateforme de dépôt des candidatures](#)

1. ■ Le formulaire de candidature

Les établissements ont la possibilité de prendre connaissance du formulaire qu'il leur sera demandé de renseigner directement à partir de la plateforme.



[Télécharger le formulaire de première candidature](#)



[Télécharger le formulaire de demande de renouvellement](#)

2. ■ Les pièces justificatives

Pièces à fournir par l'établissement

→ Lettre d'engagement datée et signée

par le chef d'établissement s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, un scientifique étranger en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil ;



[Télécharger le modèle](#)

→ Lettre du directeur du laboratoire qui accueillera le ou la candidate ;

→ Pour les candidats doctorants, avis du directeur ou de la directrice de thèse et de l'école doctorale le cas échéant ;

→ RIB de l'établissement ;

→ Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement ;

→ Document budgétaire.



[Télécharger le modèle](#)



En l'absence du visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement, la candidature ne pourra être soumise à l'évaluation.

Pièces que l'établissement devra obtenir auprès du scientifique

→ Copie des deux premières pages du passeport ou à défaut de la pièce d'identité du candidat ;

→ Selon la situation du candidat, tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.) ;

→ CV détaillé et liste des publications du candidat ;

→ Document justifiant le statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (doctorant, post-doctorant, chercheur confirmé, maître de conférences, professeur, directeur de recherches...);

→ Témoignage personnel du candidat sur sa situation et son parcours ;

→ Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation du candidat ;

Pièces justificatives pour les demandes de renouvellement

→ Lettre d'engagement datée et signée par le chef d'établissement s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, un scientifique étranger en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil ;



[Télécharger le modèle](#)

→ Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement ;

→ RIB de l'établissement ;

→ Document budgétaire ;



[Télécharger le modèle](#)

→ Copie des deux premières pages du passeport ou, à défaut, de la pièce d'identité du candidat ;

→ Selon la situation du candidat tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.) ;

→ Lettre du directeur du laboratoire d'accueil détaillant son appréciation de l'insertion et de l'implication du candidat ainsi que l'avancement de ses travaux de recherche à l'issue de la première année de soutien PAUSE. Ce document est une pièce essentielle pour l'évaluation du dossier de candidature ;

→ Pour les candidats doctorants, avis du directeur de thèse précisant son appréciation de l'insertion, l'implication

du candidat et l'avancement de sa thèse ainsi que l'avis de l'école doctorale le cas échéant ;

→ CV détaillé et liste des publications du candidat à jour ;

→ Lettre explicitant les raisons pour lesquelles le candidat sollicite le renouvellement du soutien de PAUSE ;

→ Formulaire de bilan renseigné par l'établissement ;



[Télécharger le formulaire à compléter](#)

→ Formulaire de bilan renseigné par le scientifique.



[Télécharger le formulaire à compléter](#)

En raison du caractère sensible que représentent ces dossiers, les pièces permettant d'identifier les scientifiques doivent être neutralisées (passeport et titre de séjour). Pour cela, merci d'ajouter à ces documents la mention « spécimen » en filigrane ou manuellement.

Où déposer sa candidature ?

Les dossiers de candidature sont constitués par les établissements et déposés sur la plateforme en ligne dédiée avant l'échéance de dépôt des dossiers de l'appel à candidatures en cours.

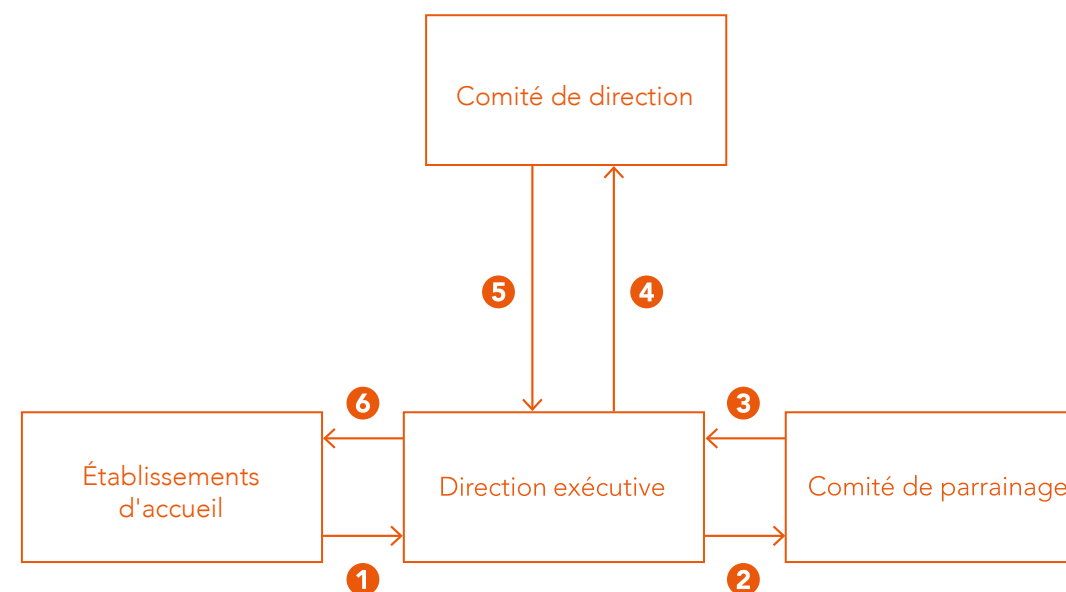
L'équipe PAUSE se tient à la disposition des établissements pour un accompagnement tout au long du processus de candidature par téléphone au 06.44.27.18.63 ou par courriel.



[Déposer son dossier de candidature sur la plateforme](#)

Courriel: pause@college-de-france.fr

Comment déposer un dossier de candidature ?



1 Dépôt des candidatures

2 Saisine en vue de l'évaluation

3 Résultats de l'évaluation

4 Saisine pour validation des candidatures à retenir

5 Décision

6 Notifications de la décision et accompagnement en vue de l'accueil des lauréats

Les dossiers sont évalués par le comité de parrainage du programme PAUSE, réuni en formation restreinte, sur la base des critères suivants :

- Le niveau d'urgence et de menace ;
- La qualité du dossier scientifique ;
- Les modalités du dispositif d'accompagnement et d'insertion sociale et professionnelle.

Le comité de direction du programme PAUSE sélectionne les dossiers sur la base des propositions du comité de parrainage. Il est souverain dans ses décisions.

Il est recommandé que les projets d'accueil présentés par les établissements :

- Exposent de manière détaillée la situation d'urgence du candidat ainsi que son parcours scientifique ;
- Démontrent la cohérence et l'adéquation du profil scientifique du candidat avec les activités de recherche et/ou d'enseignement proposées ;
- Détaillent les actions qui seront mises en œuvre pour la valorisation scientifique des activités du candidat et la préparation de son insertion professionnelle à l'issue de son contrat ;
- Présentent le dispositif d'accompagnement social et administratif qui sera proposé ;
- Offrent la possibilité de participer à des projets collectifs et plus généralement à la vie scientifique de l'établissement d'accueil ;
- Détaillent, pour les demandes de renouvellement, le bilan des activités et les résultats du candidat à l'issue de sa première année de financement.

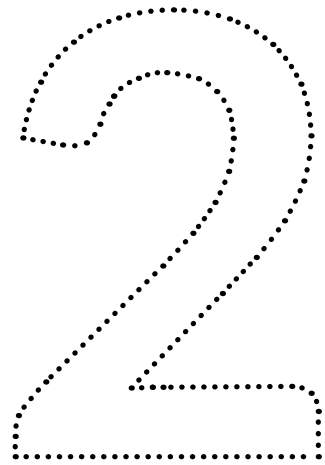
Comment sont annoncés les résultats ?

A l'issue du processus d'évaluation, un mail de notification des résultats est adressé aux chefs d'établissements porteurs et aux référents administratifs renseignés comme tel dans le dossier de candidature.

Ce mail est adressé aux établissements porteurs de candidatures quel que soit le résultat.

Il revient aux établissements d'annoncer directement les résultats aux scientifiques. Dans le cas d'une réponse positive, le mail de notification des résultats se compose de :

- La convention d'attribution de subvention comprenant une charte des établissements d'accueil ;
- L'attestation d'acceptation de transfert de données qui devra être signée par le scientifique accueilli et transmise à l'équipe exécutive du programme ;
- L'attestation de prise de fonctions qui devra être transmise à l'équipe exécutive du programme lors de la prise de fonctions effective du scientifique.



La candidature portée par votre établissement a été retenue


Quelle est la procédure à suivre ?
Comment préparer l'arrivée du scientifique ?
Accueillir le scientifique

Quelle est la procédure à suivre ?

Conventionnement

Il revient à l'établissement d'accueil d'adresser au programme PAUSE, dans les meilleurs délais après la notification des résultats, la convention attributive de la subvention transmise par mail en trois exemplaires originaux signés. Un exemplaire est renvoyé à l'établissement d'accueil après signature par l'Administrateur du Collège de France, les deux autres exemplaires étant conservés par l'Agence comptable du Collège de France et la direction exécutive du programme PAUSE.

→ Adresse postale :
Programme PAUSE - Collège de France
11 Place Marcelin Berthelot
75 231 Paris cedex 5

 [Télécharger la convention-type d'attribution d'une subvention](#)

En vertu du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) du 20 juin 2018, le Programme PAUSE est tenu de recueillir le consentement des lauréats PAUSE à l'utilisation de leurs données personnelles. Leur consentement est recueilli par le biais d'une attestation d'acceptation de transfert de données qui stipule que les données personnelles peuvent être utilisées par le programme PAUSE afin de permettre :


- L'étude et le suivi des dossiers de candidature ;
- L'établissement de statistiques et le suivi de l'action du programme PAUSE ;
- En cas d'acceptation du dossier, l'aide et le suivi de l'accueil des bénéficiaires.

Ces données sont destinées aux services internes du Collège de France dûment habilités, aux membres du comité d'évaluation, aux membres du comité de direction ainsi qu'à l'établissement d'accueil. Elles pourront également être communiquées aux prestataires du Collège de France (notamment informatiques) dans le seul cadre des prestations qui leur sont confiées.

En outre, afin d'assurer la bonne insertion sociale des bénéficiaires, les données à caractère personnel relatives à l'identité et à la situation familiale seront transmises, sous

réserve du consentement du lauréat, au centre Euraxess ou acc&ss correspondant à sa région d'affectation.

L'attestation d'acceptation de transfert de données comprend également une information spécifique sur les droits informatiques et libertés applicables.

 [Télécharger l'attestation d'acceptation de transfert de données en français ou en anglais.](#)


L'attestation d'acceptation de transfert des données est transmise à l'établissement d'accueil dans le mail de notification des résultats et doit être retournée signée par mail à la direction exécutive du programme PAUSE en même temps que l'attestation de prise de fonctions du lauréat accueilli.

Le Collège de France, abritant le programme PAUSE, a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui est l'interlocuteur privilégié pour toute questions ou difficultés rencontrées par les établissements et les lauréats concernant la protection des données personnelles dans le cadre du programme PAUSE. Contact :

 dpd.dgs@college-de-france.fr

Modalités de versement de la subvention à l'établissement d'accueil


Dès la prise de fonctions du scientifique au sein de son laboratoire d'accueil, l'établissement d'accueil enverra par mail et par voie postale à la direction exécutive du programme PAUSE l'attestation de prise de fonctions jointe ainsi qu'une copie du contrat de travail du scientifique accueilli.

 [Télécharger le modèle d'attestation de prise de fonctions](#)

À réception de l'attestation de prise de fonctions et de la copie du contrat de travail, l'agence comptable du Collège de France, en lien avec le programme PAUSE, procède au versement de la subvention sur le compte de l'agent comptable de l'établissement d'accueil.

Au terme de la convention, l'établissement d'accueil transmettra à la direction exécutive du programme PAUSE :

- Un bilan du projet présenté dans le dossier de candidature ;
- Un bilan financier mentionnant le budget engagé et comprenant un état financier précis justifiant l'utilisation de la subvention octroyée.

 **Un bilan sera également demandé au lauréat qui le transmettra directement à la direction exécutive du programme PAUSE.**

La transmission de ces documents est une obligation contenue dans la convention signée entre l'établissement d'accueil et le Collège de France. En cas de manquement à cette obligation, l'établissement d'accueil pourra être tenu de rembourser tout ou partie des sommes perçues au titre de la convention susmentionnée.

Comment préparer l'arrivée du scientifique ?

Démarches liées au titre de séjour du scientifique

1. ■ Le scientifique se trouve hors de France

Dès lors que le scientifique se trouve dans son pays d'origine ou réside à l'étranger, il convient de solliciter un visa en vue de l'obtention d'un titre de séjour, auprès de l'autorité diplomatique et consulaire concernée.

Lorsque la durée de séjour envisagée est inférieure à 12 mois, le scientifique se voit délivrer un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) portant la mention « passeport talent ».

À son arrivée, il valide son VLS/TS via le portail en ligne VLS-TS dans un délai de 3 mois.



[Le portail en ligne VLS-TS](#)

Lorsque la durée de séjour envisagée est égale ou supérieure à un an, le scientifique se voit délivrer un visa de long séjour portant la mention « passeport talent - chercheur ».

À son arrivée sur le territoire français, il doit se présenter à la préfecture de son lieu de résidence pour solliciter la remise de sa carte de séjour sur présentation de son passeport portant ce visa.

→ Le titre de séjour recommandé est le « passeport talent-chercheur ». Le visa de long séjour (VLS) mention « passeport talent - chercheur » permet de suivre un doctorat, de mener des recherches ou d'enseigner en France. Il peut être renouvelé sous la forme d'une carte de séjour pluriannuelle si la durée de la convention d'accueil le justifie.

→ Il est conseillé aux lauréats accompagnés de leur famille, de solliciter un visa « passeport talent-chercheur », mention « famille ».

→ Il est conseillé aux lauréats envisageant de déposer une demande d'asile, de solliciter en amont le « passeport talent-chercheur », seul visa les autorisant à être sous contrat de travail et à continuer de percevoir une rémunération durant le temps de l'instruction de leur demande d'asile. L'obtention du « passeport talent-chercheur » n'empêche pas les lauréats d'initier en parallèle une demande d'asile.



Les lauréats du programme PAUSE bénéficient d'une procédure simplifiée pour l'octroi du visa « passeport talent-chercheur ».
Le dossier à déposer devant comprendre, outre les papiers d'identité :

→ La convention d'accueil ou, dans un premier temps, une attestation de prise en charge délivrée par un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur et préalablement agréé ;



[Télécharger le formulaire de convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant - chercheur étranger \(CERFA\)](#)

→ Un diplôme d'enseignement supérieur en lien avec les travaux de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire. En cas d'urgence, ces documents pourront être transmis directement par le programme PAUSE aux postes consulaires concernés.

2. ■ Le scientifique se trouve sur le territoire français

Dès lors que le scientifique réside en France, il ou elle devra se rapprocher de la préfecture de son lieu de résidence, en vue de solliciter un titre de séjour mention « passeport talent-chercheur ».

Pour ce faire, il devra être muni de :

→ Un diplôme d'enseignement supérieur en lien avec les travaux de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire ;

→ La convention d'accueil délivrée par l'organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur et préalablement agréé.



[Télécharger le formulaire de convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant - chercheur étranger \(CERFA\)](#)

Le logement

Afin d'organiser au mieux l'arrivée du scientifique, il est très important d'anticiper la recherche de son logement ; et ce, dès que la date de son arrivée est connue.

Il revient aux établissements d'accueil d'identifier les solutions de logement. Cependant, pour les situations présentant des difficultés particulières, le programme PAUSE a développé des partenariats privilégiés avec le CNOUS et le réseau des CROUS, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CiuP), certaines collectivités territoriales et autres partenaires, afin de faciliter et/ou accélérer la recherche et l'obtention d'un logement pour les lauréats du programme PAUSE. Les résultats ne sont toutefois pas garantis.



[Le CROUS](#)

Pour toute situation d'urgence, il convient de prendre contact avec le programme PAUSE, qui est en mesure de mobiliser le CROUS.



[La CiuP](#)

Toute demande de logement au sein de la CiuP doit être effectuée directement sur le site de la CiuP en précisant que le scientifique est un lauréat du programme PAUSE.



[Déposer une demande de logement](#)

L'établissement doit ensuite informer le programme PAUSE du dépôt d'une demande de logement auprès de la CiuP afin que le programme PAUSE puisse signaler le dossier et l'urgence de la demande.

Accueillir un scientifique

Le rôle de l'établissement d'accueil

Accueillir un scientifique en exil au sein d'un établissement, implique d'une part, de s'assurer que chaque lauréat puisse bénéficier de tous les services et ressources nécessaires à son insertion professionnelle et sociale en France, sans se sentir isolé ; d'autre part, de s'adapter au parcours singulier du ou de la lauréat : la circulation d'un espace scientifique à un autre, les différences culturelles et institutionnelles vécues, la trajectoire d'exil, les compétences linguistiques sont autant de facteurs à prendre en compte pour adapter les modalités de l'accueil.

Les établissements, en lien avec les institutions concernées et partenaires du programme, sont les premiers responsables de l'accompagnement des lauréats - et leur famille le cas échéant - dans leur installation et insertion professionnelle en France.

L'équipe du programme PAUSE se tient à la disposition de ces derniers pour les accompagner dans les démarches administratives posant des difficultés particulières.



Désigner un référent PAUSE au sein de l'établissement :

Le programme PAUSE encourage les chefs d'établissements à désigner un référent PAUSE au sein de l'établissement afin de coordonner l'accueil des lauréats en son sein.

Les référents PAUSE sont souvent rattachés aux directions de la Recherche ou des Relations Internationales.

Le rôle du référent PAUSE est à distinguer du référent administratif et du référent scientifique désigné pour chaque lauréat.

La mise en place d'un tel dispositif permet de :

→ **Gagner en efficacité et assurer une meilleure coordination et circulation de l'information entre l'établissement, le programme et les lauréats ;**

→ **Prévenir l'isolement des lauréats et adapter l'accueil à la situation spécifique de chaque lauréat.**

Accueillir en France

Initiative de la Commission européenne lancée en 2004, le réseau Euraxess comprend plus de 200 centres de services dans 40 pays. Il a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, de toute nationalité. L'association Euraxess France regroupe 37 centres sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements et les lauréats sont invités à s'adresser dès l'annonce des résultats aux bureaux [acc&ss](#) et [Euraxess](#), qui sont susceptibles de les assister dans leurs démarches, et ce, à toutes les étapes, depuis le départ du pays d'origine jusqu'à l'installation en France (visas, titres de séjour, ouverture de comptes en banque, sécurité sociale, logement, CAF, accompagnement juridique,...).



[Trouver le centre acc&ss \(Île-de-France\) le plus proche](#)



[Trouver le centre Euraxess \(France entière\) le plus proche](#)

Les lauréats accueillis en région parisienne sont invités à se rendre au Welcome Desk Paris, plateforme multilingue et multiservice d'accueil gratuite mise en place par le centre acc&ss de Paris, ouvert chaque début d'année universitaire (de septembre à novembre) à la Maison Internationale de la CiuP réunissant en un seul lieu tous les services auprès desquels doivent être effectuées les démarches administratives d'installation (Préfecture de Police de Paris, CAF, CPAM, [CROUS](#), Pôle Emploi etc.).

Pour plus de renseignements :



[Les recommandations du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'accueil en France des scientifiques étrangers](#)

[Le guide du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour accueillir un scientifique étranger](#)

[La convention d'accueil pour les chercheurs étrangers](#)

[Le réseau Euraxess en France](#)

[Le réseau Acc&ss en Île-de-France](#)

[Le Welcome Desk](#)

L'accueil au sein de l'établissement

1. Organiser une visite de l'établissement d'accueil

Il est recommandé aux établissements d'organiser une visite de l'établissement d'accueil et de l'environnement professionnel dans lequel évoluera le scientifique accueilli.

Cette visite est également l'occasion de fournir au scientifique des informations sur le fonctionnement de l'établissement, l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et plus généralement sur l'organisation administrative en France (droits du travail, santé, prestations sociales, scolarisation des enfants le cas échéant,...).

A cette occasion, le livret d'accueil PAUSE à l'attention des scientifiques peut-être délivré au scientifique accueilli.

2. Mobiliser les services au sein de l'établissement d'accueil

Il est conseillé à l'établissement d'accueil de préparer en amont la venue d'un lauréat en identifiant et en mobilisant les différents services de l'établissement afin de favoriser un accompagnement global du ou de la scientifique pendant son séjour.

Pour un accompagnement social et médical

→ Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ;

→ L'assistant social de l'université.



Il est recommandé d'effectuer la visite médicale obligatoire le plus tôt possible afin de permettre aux services de prendre connaissance des besoins de santé globale du scientifique accueilli.

Pour un accompagnement professionnel

→ Les SCUIO-IP (services orientation et insertion professionnelle) ;

→ Les services de valorisation de la recherche.

3. Organiser un entretien d'accueil

Le programme PAUSE et l'ensemble des établissements partagent la responsabilité commune de faciliter l'insertion professionnelle des lauréats accueillis et de leur proposer un accompagnement individualisé. Au vu de la réalité du marché du travail en France dans le secteur académique, il est nécessaire d'instaurer le plus tôt possible un dialogue sur les perspectives existantes et inexistantes, les difficultés à identifier, les différentes options à envisager.

Pour chaque chercheur accueilli, nous préconisons d'identifier un référent : il sera l'interlocuteur privilégié du scientifique sur les questions liées à son insertion, mais également celui de l'équipe PAUSE. Le référent sera par ailleurs en mesure d'assurer une bonne coordination entre les différents services et personnes impliqués dans l'accueil et l'accompagnement du scientifique (services administratifs, Euraxess, équipe d'accueil au sein du laboratoire, services de formation de l'université, RH...).

Une fois ce cadre de dialogue instauré, nous proposons la mise en place systématique d'un « Entretien d'accueil et d'évaluation des besoins », un mois à deux mois après l'arrivée.

L'objectif de l'entretien est :

→ De faire un point sur l'accueil, l'avancée des démarches administratives et s'assurer de la bonne intégration du lauréat au sein de son équipe ;

→ De faire remonter les besoins en formation en vue de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé et de solliciter une enveloppe dédiée.



[Télécharger la fiche d'accueil et d'évaluation des besoins à retourner au programme PAUSE](#)

Sensibilisation des acteurs de l'accueil aux problématiques de l'exil

Face aux conséquences et aux souffrances physiques comme psychiques souvent invisibles causées par les parcours d'exil des scientifiques accueillis, le programme PAUSE propose des séances de sensibilisation aux problématiques médicales et sociales liées à l'exil.

Ces ateliers, animés par l'association : Parcours d'Exil visent à permettre aux personnels des établissements d'accueil en contact direct avec les lauréats d'acquiescer les bons outils et de déployer des stratégies d'intervention plus efficaces pour détecter les situations de psycho traumatismes.

Ces ateliers seront organisés à Paris et, le cas échéant, en régions en fonction de la demande. Les établissements sont invités à prendre contact avec l'équipe

PAUSE en vue de l'organisation d'un cycle d'ateliers.



[En savoir plus sur l'association Parcours d'Exil](#)

4. Faciliter l'apprentissage de la langue française

Le programme PAUSE souligne l'importance de mettre en place, dès l'arrivée du lauréat, un test de niveau en langue française afin de proposer un dispositif d'apprentissage adéquat, favorisant ainsi sa bonne insertion sociale et professionnelle.

Des cours d'anglais scientifique peuvent également être proposés afin de renforcer l'insertion professionnelle à l'international.



[Consulter le Grand Répertoire des centres de FLE en France](#)

[Consulter la carte des centres et établissements labélisés Qualité FLE](#)

[Consulter la cartographie des formations de FLE en France du RESOME](#)

En dehors de l'établissement d'accueil :

Au niveau national

→ Les ateliers sociolinguistiques
Il s'agit d'une approche pédagogique visant le gain en autonomie sociale d'adultes migrants vivant en France.



[Consulter l'annuaire des Ateliers Sociolinguistiques en France](#)

En Île-de-France

→ Réseau alpha

Le réseau alpha référence l'offre linguistique du français en Île-de-France.



[Consulter la carte des cours de français en Île-de-France](#)

→ Les cours municipaux d'adultes de la Marie de Paris

Une offre très variée de formation à la langue française est disponible à Paris. Elle s'adresse à des débutants ou des personnes plus confirmées et proposent des pédagogies adaptées aux besoins de chacun.



[Consulter l'offre de cours de Français Langue Étrangère \(FLE\)](#)

→ Les centres Paris Anim'

Un certain nombre d'entre eux proposent des formations linguistiques (Alphabétisation, Français Langue Étrangère...) sous forme de cours hebdomadaires ou de stages de quelques jours.



[Consulter l'annuaire des centres Paris Anim'](#)

En ligne :

De nombreux cours en ligne (MOOC) ou applications gratuites comme payantes existent pour apprendre le français à différents niveaux :

→ [Erasmus Online Linguistic Support](#)

Spécialement conçue dans le cadre des mobilités académiques, la plateforme d'apprentissage Erasmus offre des formations en ligne de plusieurs langues.

→ [Rosettastone](#)

Logiciel payant pour apprendre le français de manière autonome.

D'autres dispositifs sont conçus pour acquérir les outils linguistiques propres aux démarches administratives et d'installation en France tels que :

→ MOOC "Vivre en France" de l'Alliance Française pour apprendre le français,

communiquer au quotidien et réaliser les démarches administratives et d'installation.

[Pour les débutants](#)

[Niveau A2](#)

[Niveau B1](#)

→ ["Mon french kit"](#) est une application mobile destinée à l'apprentissage du français dans le cadre des démarches administratives d'installation.

Et, plus largement, des dispositifs dédiés à l'apprentissage du français et de sa culture :

→ [MOOC de Français Langue Étrangère \(FLE\) de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes \(AFPA\)](#)

→ [MOOC FLE de Fun Université France](#)

→ [Plateforme internationale des MOOCs des universités](#)

→ [MOOCs pour la préparation des examens de DELF et DALF](#)

→ [MOOC pour l'apprentissage de la grammaire](#)

→ [Parlons Français - TV5 Monde](#)

→ [RFI Savoirs](#) propose des exercices, des dossiers et des émissions pour apprendre et enseigner le français.

Comment le programme PAUSE assure-t-il le suivi de l'accueil des scientifiques ?

L'équipe exécutive du programme PAUSE se tient à la disposition des scientifiques accueillis comme des établissements d'accueil pour les accompagner au quotidien et tenter de trouver des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.

1. ■ Bilan de l'année écoulée

La direction exécutive du programme PAUSE sollicitera un bilan auprès du lauréat ainsi que de l'établissement d'accueil au terme du projet présenté dans le dossier de candidature.

L'objectif de ce bilan est double : d'une part, permettre un retour d'expérience, dans le souci d'améliorer le fonctionnement et l'action du programme ; d'autre part, contribuer au « reporting » auprès des partenaires et des bailleurs du programme.



[Télécharger le formulaire de bilan à renseigner par l'établissement d'accueil](#)

2. ■ Bilan financier

La direction exécutive du programme PAUSE sollicitera un bilan financier à échéance du contrat du scientifique accueilli, mentionnant le budget engagé et comprenant un état financier précis justifiant l'utilisation de la subvention.

L'établissement d'accueil s'engage à conserver les originaux du dossier technique, financier et administratif, notamment les pièces justificatives des dépenses, pendant une période de cinq ans à compter du 31 décembre suivant la date de versement du solde de la subvention.

Pendant cette même période, l'établissement d'accueil s'engage, en cas de contrôle, à mettre les documents mentionnés ci-dessus à disposition de la direction exécutive du programme PAUSE et/ou du Ministère de l'Intérieur, autorité de gestion du Fonds asile migration intégration.

Par ailleurs, si la subvention versée à l'établissement d'accueil n'est pas consommée dans son intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement au Collège de France.

La transmission de ces documents est une obligation contenue dans la convention signée entre l'établissement d'accueil et le Collège de France. En cas de manquement à cette obligation, l'établissement d'accueil pourra être tenu de rembourser tout ou partie des sommes perçues au titre de la convention susmentionnée.

L'accompagnement du scientifique dans son insertion professionnelle et sa sortie du programme PAUSE

1. ■ Le rôle de l'établissement d'accueil

Il est de la responsabilité de l'établissement d'accueil d'assurer l'accompagnement à l'insertion professionnelle du scientifique, en vue notamment de sa sortie du programme PAUSE.

Les lauréats peuvent notamment être orientés vers les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) afin d'être accompagnés dans la recherche d'opportunités au sein de l'établissement comme en dehors ainsi que vers l'accès à des formations.

2. L'action de PAUSE et de ses partenaires

Nombreux sont les établissements qui accompagnent déjà de manière active les lauréats PAUSE. En tant que salariés des universités, ces derniers bénéficient très généralement de cours de langue, d'un accès à des plans de formation via les services RH de l'université ou, pour les doctorants, des modules et outils proposés par les écoles doctorales.

Au-delà des initiatives qui ont pu être mise en place jusqu'à présent et de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont peuvent bénéficier les chercheurs, les établissements d'accueil font majoritairement état d'un manque de moyens financiers, et d'une volonté de faire mieux et plus si la possibilité leur en est donnée.

A travers l'attribution d'un financement dédié à l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, PAUSE souhaite déléguer aux établissements la mise en place d'un plan de formation personnalisé en fonction des besoins spécifiques de chaque chercheur sur la base des 3 axes d'intervention ci-contre.



Deux situations principales ont été identifiées, et sont à anticiper le plus tôt possible : les scientifiques qui vont pouvoir s'intégrer durablement dans le domaine académique, et ceux qui vont devoir envisager une réorientation professionnelles vers d'autres secteurs.

Le programme PAUSE a pour objectif de développer un certain nombre de partenariats avec des institutions publiques, privées, associations, en vue de proposer des outils à l'insertion professionnelle hors milieu académique aux lauréats PAUSE. Toutefois, les établissements ayant la possibilité de proposer des outils sont également encouragés à le faire.



Renforcement des compétences linguistiques

- Cours de français langue étrangère (FLE)
- Cours de français sur objectif spécifique (FOU)
- Cours d'anglais scientifique
- Mise en ligne de MOOC



Renforcement des compétences scientifiques

- Séminaires/présentations du monde de la recherche en France
- Améliorer sa communication scientifique écrite/orale
- Savoir répondre à un appel à projets
- Savoir rechercher des financements
- Se préparer aux concours (Métiers de la Recherche)
- Intervenir à des séminaires/conférences internationales
- Développer ses réseaux en France et au niveau international



Aide à la construction d'un projet professionnel et à la recherche d'emploi (hors milieu académique)

- Connaître le monde du travail en France, les techniques et outils de la recherche d'emploi
- Définir son projet professionnel
- Développer des compétences transversales
- Identifier et traduire les compétences transférables
- Réaliser un bilan/coaching professionnel
- Identifier des employeurs potentiels : organismes de recherche, entreprises, institutions publiques, associations...
- Mise en relation avec des employeurs potentiels

Communiquer sur l'accueil d'un scientifique en exil au sein de l'établissement

1. Comment communiquer à propos du scientifique accueilli ?

Les établissements et laboratoires d'accueil peuvent être amenés à partager des informations sur un lauréat à l'extérieur de l'institution (élargissement du réseau scientifique, participation à des événements, des colloques etc.). Il convient que les équipes de l'établissement d'accueil s'assurent du consentement du lauréat accueilli s'agissant des informations susceptibles d'être divulguées à son propos et respectent strictement le cadre défini avec le lauréat.

Un accord explicite doit être sollicité pour chaque communication. Le souhait d'anonymat doit être rigoureusement respecté. En cas de préoccupations concernant une situation spécifique, les établissements et les lauréats sont invités à s'adresser à l'équipe du programme PAUSE.

2. Comment garantir la sécurité du scientifique accueilli ?

Pour les lauréats craignant pour leur sécurité ou celle de leurs proches, en France ou dans le pays d'origine, l'établissement d'accueil peut mettre en place avec ce dernier un plan de sécurité, notamment via le fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement. Pourront notamment être mis en place, en fonction de la situation et de la volonté du lauréat : l'anonymat du lauréat dans les communications publiques de l'établissement (site web de l'université, des laboratoires, programmes de conférences etc.), l'accès à une boîte mail sécurisée, ou la mise à disposition d'une

liste de référents à contacter en cas de difficulté.

Les lauréats sont encouragés à s'adresser à leur institution d'accueil et à l'équipe PAUSE en cas d'inquiétudes ou événement inhabituel.

Pour plus de renseignements :

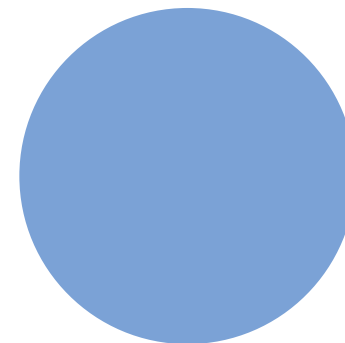


Consulter les recommandations de Scholars at risk :

- [How to host](#)
- [Scholar handbook](#)

[Contacter Access Now](#) : service d'aide à l'amélioration de la protection des données numériques et service d'intervention en urgence en cas d'attaque numérique. Disponible 24h sur 24h en français, arabe, anglais, espagnol, portugais, russe, filipino et italien.

[Consulter le guide de sécurité numérique Security in a box](#) destiné aux activistes et défenseurs des droits humains dans le monde.



Remerciements

Le programme PAUSE tient à remercier ses partenaires pour leur investissement aux côtés du programme et leur contribution à ce livret d'accueil, en particulier le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et Euraxess.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires du programme pour leur mobilisation et l'accompagnement au quotidien des scientifiques en exil lauréats du programme PAUSE.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



